

## Enquête de l'UGICT sur « le monde du travail en confinement »

L'Ugict-CGT a réalisé avec les statisticien.ne.s professionnel.le.s de la DARES et de la DREES du syndicat CGT des ministères sociaux une grande consultation sur les conditions de travail et d'exercice de la responsabilité professionnelle durant le confinement. Alors que nous sommes confrontés à un isolement inédit, l'enjeu était, à partir de la démarche confédérale « travail », de permettre à chaque salarié.e de nous faire part de son vécu pour reconstruire un cadre collectif et permettre ainsi l'action et la revendication. Alors que le patronat cherche à mettre en opposition « cols bleus » et « cols blancs » pour mieux organiser le partage de la pénurie au sein du monde du travail, l'objectif était de permettre à chacun.e d'avoir une vision globale : à l'encadrement d'identifier les conséquences des choix de gestion, à l'exécution de réaliser les difficultés spécifiques aux salarié.e.s en responsabilité.

- 34 000 réponses dont plus de 50% non syndiqué.e.s et 75% d'ICTAM, recueillies en ligne entre le 8 et le 24 avril grâce à l'implication des organisations CGT
- 100 questions pour appréhender l'ensemble des situations, télétravail, travail en présentiel ou arrêt d'activité
- 10 000 verbatims de salarié.e.s
- Un angle spécifique aux salarié.e.s en responsabilité pour recueillir la vision de l'encadrement
- L'ensemble des résultats sont disponible en pièce jointe A noter : Les résultats interprofessionnels ont été pondérés par les camarades de la DARES pour corriger les biais de l'enquête (sur représentation de syndiqué.e.s, d'ICTAM, de fonctionnaires)
- L'Ugict mettre à disposition des orgas du matériel pour faire connaître ces résultats aux salarié.e.s

**L'UGICT et les camarades de la DARES mettent à disposition de toutes les organisations qui le souhaitent les résultats sur leur périmètre, pour interpeller patronat et pouvoir public et créer un récit collectif des salarié.e.s. Merci d'adresser vos demandes à [blanchotcaro@yahoo.fr](mailto:blanchotcaro@yahoo.fr) (responsable vie syndicale Ugict-CGT)**

### Cette enquête fait ressortir:

- **La diversité du vécu des salarié.e.s en fonction de leur catégorie et de leur sexe:** le travail sur site concerne majoritairement les ouvriers/employés (61%) tandis 70% télétravailleur.se.s sont cadres et professions intermédiaires
- **Les risques majeurs auxquels sont exposé.e.s les salarié.e.s qui continuent à travailler sur site.** Une large majorité sont en contact avec du public et/ou avec de nombreux collègues et/ou avec des surfaces souillées, avec des facteurs de risque qui concernent davantage les ouvriers/employés et les femmes. Pourtant, 13% des salarié.e.s qui ont continué à travailler en présentiel sont des personnes vulnérables et 26% cohabitent avec des personnes vulnérables
- **L'insuffisance flagrante des mesures de protection :** Seul.e.s 21% des salarié.e.s considèrent que les mesures de prévention sont totalement suffisantes pour les protéger. Dans le détail, 40% des salarié.e.s disent n'avoir pas eu suffisamment de masques ou de gants, 63% qu'il n'y avait pas de mesure d'éloignement immédiat pour toute personne malade et collègue en contact, 93% qu'ils n'y avait pas d'alternative à l'utilisation des transports en commun

- **Alors que nombreux sont ceux qui l'ont payé de leur vie, ces risques auraient pu être limités:** 3 salarié.e.s sur 10 considèrent que leur activité n'est pas ou peu essentielle, 10% qu'elle aurait pu s'exercer en télétravail.
- **La mise en place d'un télétravail "en mode dégradé":** un tiers des télétravailleurs n'ont pas été dotés par leur employeur en équipement informatique, près de 80% ne disposent pas de droit à la déconnexion, 97% n'ont pas d'équipement de travail ergonomique, un quart n'ont pas d'endroit ou s'isoler et un tiers, notamment les femmes, doit télétravailler tout en gardant les enfants.
- **...Qui génère d'importants risques psychosociaux:** 35% des télétravailleurs se plaignent d'une anxiété inhabituelle et près de la moitié de douleurs physiques
- **Une augmentation du temps et de la charge de travail,** notamment pour 40% des encadrant.e.s
- **Un bilan confirmé par l'encadrement:** interrogé sur les mesures mises en place par les employeurs, les encadrant.e.s ont confirmé les tendances données par les salarié.e.s directement concernés. 55% considèrent que la poursuite d'activité en présentiel constitue un risque de contamination des salarié.e.s et de la population, 3 sur 10 que les activités en présentiel pourraient être limitées. Ainsi, près de 30% indiquent que s'ils avaient disposé d'un droit d'alerte, de refus et de proposition alternative relatif à la situation sanitaire ou aux normes professionnelles, ils auraient été amenés à l'exercer depuis le début de la crise !
- **La surexposition des femmes:** davantage exposées aux risques car occupant les métiers en contact avec le public, 36% des femmes ont subi une hausse de la charge de travail (contre 29% des hommes) alors que la fermeture des écoles s'est traduite pour 43% d'entre elles par plus de 4h de tâches domestiques supplémentaires. Le confinement a été facteur de tensions pour 20% des couples, et de violence pour 2% des répondant.e.s
- **Les salarié.e.s ont déjà payé la crise:** 55% des cadres ont ou vont perdre des jours de RTT, 57% des salarié.e.s en chômage partiel ont perdu des revenus, un tiers des salarié.e.s du privé considèrent que leur emploi est menacé.
- **Un rôle clé joué par les représentant.e.s du personnel** malgré le manque de moyens mis à leur disposition.

**Cette enquête démontre l'urgence de changer de braquet pour réussir le déconfinement.** Elle est accompagnée de 60 propositions à destination des ICTAM sur la sortie de crise sanitaire, économique et sociale. Alors que les ICTAM sont utilisés comme des fusibles par les employeurs pour mieux se défausser de leurs responsabilités et sont sommés d'organiser la reprise du travail, isolé.e.s et sans moyens pour pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités, l'enjeu est au contraire d'être à leurs côtés pour leur permettre un plein exercice de leurs responsabilités professionnelles.